

Conditions Générales d'Utilisation de l'agenda de la Ville de Saint-Genis-Laval sur www.saintgenislaval.fr

L'agenda de la Ville de Saint-Genis-Laval sur www.saintgenislaval.fr, propose un panorama d'événements sur les thématiques suivantes :

- Sport
- Cinéma
- Théâtre
- Musique
- Danse
- Spectacle
- Animation
- Conférence
- Rencontre
- Visite
- Salon
- Jeux/concours
- Jeune public
- Solidarité

Ces événements sont mis à jour régulièrement par le Service de Communication de la ville, de sa propre initiative ou sur proposition de structures extérieures à l'institution.

La publication d'un événement proposé par l'une de ces structures est soumis à l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

Qui peut proposer un événement ?

Les associations saint-genoises ou extérieures, les écoles et clubs d'écoles, les partenaires de la Ville ont la possibilité de faire part de la promotion de leur événement dans la mesure où ils sont :

- organisés sur le territoire de la commune
- ouverts à tous

Modération

Tout événement soumis à la Ville de Saint-Genis-Laval fait l'objet d'une modération à priori. Le délai de validation est de 3 jours ouvrés minimum.

Le Service de Communication de la Ville de Saint-Genis-Laval, qui assure la responsabilité de la gestion de l'agenda, ne publiera pas les événements dont le contenu :

- est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- reflète des prises de position violentes, racistes, révisionnistes, faisant l'apologie des crimes de guerre, injurieuses ou grossières ;
- contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

La Ville de Saint-Genis-Laval se réserve le droit de ne pas publier un événement proposé ou de le dépublier, notamment si l'événement :

- n'a pas lieu sur son territoire ;
- ne correspond pas à l'un des thèmes proposés ;
- est à caractère publicitaire ;
- met en avant un parti politique ou une religion.

Elle peut également publier l'événement, mais sans l'illustration ou la photo proposée si celle-ci n'est pas conforme aux normes indiquées sur le formulaire de proposition d'événement (taille, qualité...). Enfin elle

se réserve le droit de réécrire les éléments soumis si des fautes d'orthographe de syntaxe ou de frappe sont manifestes.

Limites de responsabilité de la ville

La structure qui souhaite faire la promotion de son événement est seule responsable de l'accueil et l'encadrement du public qui s'y rendra. Elle doit être assurée pour tous les dommages pouvant survenir au public. En aucun cas, la Ville de Saint-Genis-Laval ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou de mécontentement.

Cession des droits

Les droits de diffusion des photos et illustrations de vos événements sont cédés à la Ville de Saint-Genis-Laval. Les auteurs de ces photos et illustrations cèdent à cet effet les droits de représentation, reproduction et d'adaptation à titre gracieux. Ils s'engagent également à fournir si besoin les actes de cession des droits à l'image des personnes identifiables sur les photos et illustrations des événements. Ces droits sont cédés pour une durée de 5 ans maximum.

Les photos et illustrations pourront être utilisées sur tous types de supports institutionnels édités par la Ville de Saint-Genis-Laval dans un but non commercial (support papier, site Internet de la Région, réseaux sociaux, film...) hors affichage 4 x 3 mètres, pour une durée maximum de 5 ans.